

Compte-rendu de la réunion de FIT-Europe, le 1^{er} août 2011 à San Francisco, Hôtel Hilton Union square

Début de la réunion : 14 h.

Présents :

Patricia Alarcón	(CBTIP)	Belgique
Silvia Cerella-Bauer	(ASTTI)	Suisse
Sabine Colombe	(SFT)	France
Natacha Dalügge-Momme	(ADÜ Nord)	Allemagne
Iwan Davies	(ITI)	Grande-Bretagne
Andrew Evans	(FIT ITI)	Grande-Bretagne
João Esteves-Ferreira	(ASTTI)	Suisse
Agnès Feltkamp	(CBTIP)	Belgique
Doris Grollmann	(CBTIP)	Belgique
Reiner Heard	(ATICOM)	Allemagne
Sheryl Hinkkanen	(SKTL)	Finlande
Sabina Illmer	(UEG, ÖVGD)	Autriche
Liese Katschinka	(ÖVGD)	Autriche
Norma Kessler	(BDÜ)	Allemagne
Liisa Laakso-Tammisto	(SKTL)	Finlande
Laura Nordlund	(FAT, SFÖ)	Suède
Ari Penttilä	(SKTL)	Finlande
Monique Rouzet Lelièvre	(UNETICA)	France
Annette Schiller	(ITIA)	Irlande
Dörte Stielow	(BDÜ)	Allemagne
Perpetua Uiterwaal	(NGTV)	Pays-Bas
et		
Marion Boers	(FIT)	Afrique du Sud

Le Président de FIT Europe ouvrit la réunion en interrogeant les présents, s'il n'y avait pas d'objection à la présence de Marion Boers. Il n'y eut aucune objection.

Les sujets à traiter exposés par M. Heard étaient les suivants :

Liaison du Conseil de la FIT Monde avec FIT Europe

Activités et buts : lobbying à Bruxelles

Financement pour les associations européennes

Nouvelles directives dans le domaine des brevets

Question supplémentaire soulevée par Liisa Laakso-Tammisto : le désistement de Frans de Laet (CBTIP) du Conseil de la FIT

Selon Reiner Heard des revenus pouvant être générés par FIT Europe : par moyen de publicité, séminaires et sponsors.

Conformément à l'appréciation de Liisa Laakso-Tammisto, un lobbying ciblé n'est pas requis ou même nécessaire. Son association finlandaise entretient des relations avec par ex. la DG Traduction de la Commission européenne et reçoit des informations que Liisa promet de transmettre aux associations européennes membre de FIT Europe. Reiner Heard souligne qu'il est indispensable de disposer des relations étroites avec Bruxelles, d'être informé au sujet de la législation à venir.

Liese Katschinka remarque que tous les comités directeurs publient des communiqués de presse sur leurs sites Internet. Il ne s'agirait pas de consommer

son énergie à entretenir des relations avec toutes les DG, mais de définir préalablement les DG intéressantes.

Reiner Heard cite en tant qu'exemple le BDÜ qui a informé quelques associations allemandes du projet concernant les brevets peu avant de rendre sa prise de position. Il serait souhaitable que les associations européennes reçoivent ces informations suffisamment tôt pour entreprendre leurs propres démarches. Le monitoring se monterait, selon l'offre de M. H. Koch pour FIT Europe à environ € 1080,- par an pour le lobbying dans les domaines justice, affaires étrangères, propriété intellectuelle et affaires légales, culture et éducation, traduction et enfin jeunesse à Bruxelles.

Norma Kessler confirme que le lobbying est effectué par un seul professionnel chargé par le BDÜ puisque le travail effectué par nous en tant que membre des associations est un travail effectué à titre honorifique.

Silvia Cerella-Bauer propose de ramasser ses énergies afin d'éviter le travail en double. Elle propose de s'associer au niveau national et Iwan Davies ajoute que chaque association pourrait apporter sa contribution aux frais, proposition soutenue par Liese Katschinka.

Norma Kessler confirme que la surveillance est réalisée au niveau national et de façon discontinue (Reiner Heard). Andrew Evans suggère d'étendre la surveillance, ce qui est soutenu par Doris Grollmann, avançant comme argument que la législation concerne l'Europe entière.

Il est selon Agnès Feltkamp indispensable de distribuer l'information reçue à tous les niveaux.

Doris Grollmann récapitule que la surveillance doit être effectuée au niveau européen pour intervenir le plus tôt possible. Tout ce qui concerne les membres de l'UE peut également toucher les non-membres. Il faut être conscient et averti des changements profonds, de ce que nous pouvons faire à l'encontre de ceux-ci pour anticiper l'image de notre profession à l'avenir. Toutes les formes de traduction seront par exemple affectées par la traduction automatique. Il est pour cette raison absolument essentiel que FIT Europe soit une organisation puissante. Les projets concernant les questions légales vont exiger des fonds importants.

Mme Kessler précise que la surveillance doit être effectuée à long terme et les résultats ne seront pas immédiats. Une surveillance doit durer au-delà d'un an pour générer des résultats satisfaisants.

Mme Grollmann souligne encore une fois l'importance de veiller au développement futur qui aura un impact important sur la formation des traducteurs et interprètes. La formation doit mettre mise au pas. Il devient également indispensable de créer une formation pour interprètes communautaires. Nous devons, selon elle, analyser les besoins et réagir en fonction.

Monique Rouzet Lelièvre s'enquiert du moment idéal pour recevoir l'information de la Commission européenne pour pouvoir réagir en temps voulu. Il est, pour les différentes informations touchant à notre profession, très difficile à définir.

Andrew Evans propose d'établir des relations étroites entre nos associations et la DG Traduction, car ce sont des collègues traduisant des réglementations devant être transposées en lois nationales.

Laura Nordlund remarque qu'une surveillance est effectuée par l'état suédois. Un échange à ce niveau lui semble indispensable, indépendamment du fait que celui-ci soit couronné de succès ou non.

Doris Grollmann estime qu'un lobbying est incontournable à notre époque.

Liese Katschinka mentionne la Directive relative au droit de l'interprétation et la traduction. Pour celle-ci un cadre a été élaboré par le comité des traducteurs et

interprètes juridiques de FIT Monde avant la participation du comité juridique de l'UE, donc à une étape initiale.

Reiner Heard, le Président, rappelle qu'à ce stade aucune décision ne sera prise et demande de bien vouloir étudier la situation dans les associations.

Liisa Laakso-Tammisto revient à la question exposée auparavant : quelle est la raison pour le désistement de Frans de Laet, ancien secrétaire général de FIT Monde ?

Agnès Feltkamp décrit la situation au sein de la Chambre belge des traducteurs, interprètes et terminologues, par laquelle le secrétaire général a été mandaté. Frans de Laet connaissait l'opposition de la Chambre à un contrat de partenariat entre FIT Europe et d'autres associations, externes à la FIT. Néanmoins, Frans de Laet a préparé un contrat cadre et la Chambre belge lui a, en conséquent, demandé de résoudre ce problème. Frans de Laet a préféré se désister, évoquant des raisons personnelles. À la question de Liese Katschinka de quelles associations il s'agissait, Mme Feltkamp répond qu'il s'agissait entre autre d'Eulita, estimant qu'Eulita devait devenir à part entière membre de FIT Europe. Liese Katschinka, Présidente d'Eulita fait ressortir qu'un tel accord n'a jamais été négocié et n'aurait pu l'être à son insu. Rien n'était prêt à être signé, il n'y avait aucune raison de se dépêcher et il n'existait pas de projet de contrat.

Le problème persiste à subsister au-delà du rôle de Frans de Laet. Sabine Colombe fait remarquer qu'Eulita ne peut pas demander l'affiliation ou devenir membre de FIT Europe.

Marion Boers, Présidente de FIT Monde, prend la parole pour répondre au problème soulevé : il a effectivement été parlé d'un contrat avec Eulita, mais celui-ci est loin d'être prêt à être signé. Les détails doivent être travaillés en profondeur. FIT Monde est en rapport avec Eulita à ce sujet depuis la création d'Eulita.

Liisa Laakso-Tammisto souligne le fait qu'un partenaire ne peut être membre de la FIT à part entière.

De plus, Eulita n'est pas une organisation professionnelle, conformément à la déclaration de Marion Boers.

Liisa Laakso-Tammisto approfondit la question et demandant pour quelle raison la Chambre belge est opposée à un tel partenariat.

Doris Grollmann prend la parole : il n'y a pas de sens à créer une association parallèle en dehors de FIT Europe. Nous diminuons notre autorité et notre influence en parlant de plusieurs voix. Eulita affirme être une association européenne représentant les intérêts des traducteurs et interprètes juridiques auprès des institutions européennes, un sujet auquel FIT Monde ne pourrait se consacrer selon Liese Katschinka, mais Eulita accepterait, conformément à Mme Grollmann, contrairement aux affirmations préalables, des membres individuels, américains et autres. Ceci nuit à l'image de la profession et induit les institutions européennes à confusion. Il est indispensable de traiter ouvertement les sujets respectifs, sans devoir craindre la concurrence d'une association ne travaillant qu'à son propre profit. João Esteves-Ferreira, ancien Président de FIT Europe, souligne que malgré le fait que lui-même soit ressortissant d'une association suisse, l'ASTTI, il n'y a jamais eu de problème de communiquer avec les différentes institutions européennes pendant sa présidence.

Liese Katschinka soulève la question de la présence de membres observateurs pendant les réunions du Conseil par exemple. Doivent-ils être admis ou non ? À certains moments de la discussion, il serait judicieux de demander aux personnes externes de quitter la salle. Ceci est pratiqué par l'ITI, selon Iwan Davies.

Agnès Feltkamp estime que cela revient à une suppression de la liberté d'expression. Les sujets ne seront pas traités de façon adéquate.

Selon Marion Boers, un contrat cadre ne servirait qu'à la création d'un forum pour traiter des problèmes communs avec les partenaires membres. Un contrat cadre permet d'impliquer ou exclure certains membres. Il n'est ni souhaitable, ni vraisemblable que des agences soient invitées à de telles réunions. Le contrat règle une coopération générale.

Sabine Colombe suggère d'organiser des journées consacrées exclusivement aux partenaires.

Andrew Evans remarque que cette discussion aurait dû avoir lieu plus tôt.

Agnès Feltkamp affirme n'avoir lu ce projet qu'après publication dans la brochure accompagnant le Congrès statutaire.

Liese Katschinka répète qu'il n'a été envisagé qu'une « possibilité à inviter » les partenaires et rien d'autre.

Andrew Evans fait remarquer qu'avec Frans de Laet, le Conseil avait une majorité pour l'Europe, ce qui n'est pas le cas sans lui.

Agnès Feltkamp rétorque que Frans de Laet s'est désisté de son propre gré.

Marion Boers répond à la question de Reiner Heard que le Comité exécutif tiendra FIT Europe au courant des événements. Natacha Dalügge-Momme s'enquiert du fait, si l'entité du texte du contrat de partenariat sera publiée. Marion Boers n'y voit aucun inconvénient.

Reiner Heard souligne avoir été surpris des droits étendus concédés au partenaire dans le contrat.

Un exemple positif de coopération sans contrat est cité par Doris Grollmann : la coopération et les rencontres des associations de langues allemandes.

Marion Boers accentue le fait qu'il n'est pas envisagé de signer le même contrat avec chaque organisation. Le contrat sera adapté en fonction.

La signature du contrat de partenariat affaiblit l'engagement vis-à-vis de FIT Europe, selon la Chambre belge et en conclusion de l'aveu des Finlandais. Liisa Laakso-Tammisto considère que « être loyal vis-à-vis d'une association ne signifie pas automatiquement être déloyal vis-à-vis d'une autre » tout en mettant fin à la coopération finlandaise au comité juridique de FIT Monde, au profit d'Eulita.

Doris Grollmann conclut en insistant sur le fait que nos problèmes européens doivent être résolus par nous-mêmes.

Reiner Heard remercie les personnes présentes et conclut le débat à 15 heures 40.

ndm 11 août 20121